SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEGU Comité syndical du 22 mars 2022

Envoyé en préfecture le 28/04/2022 Reçu en préfecture le 28/04/2022 Affiché le

ID: 022-200041648-20220322-2022_003_001-DE

DELIBERATION 2022-II-001

Compte administratif 2021 du syndicat mixte du Grand Légué

Date de la convocation: 15 mars 2022

Nombre de voix des membres en exercice: 12 voix

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département.

Date de la convocation : 15 mars 2022

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département.

Étaient présents :

Pour le Département des Côtes d'Armor : M. André COENT, M. Damien GASPAILLARD, M. Ludovic GOUYETTE, Mr BENIER Jean-Marie, Mme Juliana SAN GEROTEO

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération: M. Hervé GUIHARD, M. Thierry SIMELIERE Pour le Conseil Régional de Bretagne: M. Philippe HERCOUËT, Mme Gaëlle NIQUE

Absents représentés : Mr Ronan KERDRAON a donné pouvoir à Mr GUIHARD Hervé (SBAA) M. Michaël QUERNEZ a donné pouvoir à Mme Gaëlle NIQUE (Région)

Absents excusés:

M. Romain BOUTRON (Département), M. Stéphane DE SALLIER-DUPIN (Région),

Membres des services:

Conseil départemental : M. Eric VANTAL - Conseil régional : M. Anthony FOSSARD - Syndicat mixte du Grand Légué : Mme Nolwenn SERINET

Mme Chantal GAUTIER, payeuse départementale.

Vu le rapport n°2022-II-001 présenté par Mme la Présidente du Syndicat mixte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 52 au 1^{er} janvier 2021;

Vu le compte de gestion 2021 produit par Madame la Payeuse départementale;

Mme Gaëlle NIQUE confie la présidence à M. André COENT, Vice-Président du Syndicat mixte et quitte la séance. Sous la Présidence de M. André COENT, Président du syndicat mixte, le **Comité syndical**, après en avoir délibéré, décide :

- **De constater** que le compte administratif 2021 est strictement conforme au compte de gestion 2020;

- **D'adopter** le compte administratif du Syndicat mixte du Grand Légué pour l'exercice 2021 tel que présenté par la Présidente.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mne Gaëlle NIQUE

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

ID: 022-200041648-20220322-2022_003_001-DE

SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEG Comité syndical du 22 mars 2022

Rapport n° 2022-II-001

EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2021

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif du Syndicat Mixte du Grand Légué pour l'exercice 2021. Le compte laisse apparaître les résultats suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		45 497,84 €		624 311,20 €	0,00€	669 809,04 €
Opérations de l'exercice	279 032,43 €	269 853,04 €	578 634,38 €	560 216,30 €	857 666,81 €	830 069,34 €
Totaux	279 032,43 €	315 350,88 €	578 634,38 €	1 184 527,50 €	857 666,81 €	1 499 878,38 €
Résultat de ' l'exercice 2021 (hors report)	-9 179,39 €	h L	-18 418,08 €	24	-27 597,47 €	i. Na arabah makan
Résultats de Clôture		36 318,45 €		605 893,12 €	0,00 €	642 211,57 €
Restes à réaliser					0,00€	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00€	36 318,45 €	0,00€	605 893,12 €	0,00€	642 211,57 €
RE SULTAT DEFINITIF	0,00€	36 318,45 €	0,00€	605 893,12 €	0,00€	642 211,57 €

La section de fonctionnement se présente ainsi :

Les recettes de l'exercice 2021 s'élèvent à 269.853,04€ auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 de 45.497,84 € portant les recettes de fonctionnement à 315.350,88€.

Les recettes de fonctionnement sont constituées

des contributions des trois structures selon la répartition suivante :

Conseil départemental des Côtes d'Armor : 40 % soit 63.280 €

Région Bretagne : 35 % soit 55.370 €

Saint Brieuc Agglomération: 25 % soit 39.550 €

- de la compensation partielle par la Région Bretagne de la subvention réparation navale à hauteur de 102.260 €
- des recettes de redevance du domaine à hauteur de 1.043,89 € (régularisations incluses)
- du remboursement de la caisse maladie pour les arrêts de travail de l'année 2021 pour 7.043,27€

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 279.032,43 € et concernent :

- le versement d'une subvention d'équilibre à la CCI pour la réparation navale (168.970

Envoyé en préfecture le 28/04/2022 Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le

- l'achat de fournitures administratives ;

- la sous-traitance de prestations de services (service paie, cotisation M ID: 022-200041648-20220322-2022_003_001-DE Bretagne..);

- la cotisation à l'assurance groupe au Centre de gestion pour les risques statutaires ;

- la rémunération des agents en poste.

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture positif de 36.318,45€ prenant en compte l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2020.

La section d'investissement se présente ainsi :

Les recettes d'investissement de l'exercice s'élèvent à 560.216,30€ (qui comprennent les recettes réelles de fonctionnement pour 557.400€, des recettes d'ordre pour 2 816,30€ auxquelles s'ajoutent un résultat de clôture 2020 (excédent d'investissement reporté) de 624.311,20 € portant les recettes totales de l'exercice à 1 184 527,50€.

Les recettes d'investissement sont constituées des contributions des membres (800.000 €) selon la répartition suivante :

Conseil départemental des Côtes d'Armor : 40 % soit 222.960 €

Région Bretagne : 35 % soit 195.090 €

Saint-Brieuc Agglomération: 25 % soit 139.350 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 578.634,38 € et concernent :

les frais d'études liées au projet de 4ème quai pour environ 33.000 €

le nom de domaine www.grandlegue.org

la subvention de 483.497,33 € accordée à la CCI (aide à la valorisation des sables de dragage)

une partie de l'étude hydro-sédimentaire pour un montant de 60.000€

La section d'investissement présente un résultat positif de 605.893,12 € prenant en compte le résultat positif reporté de l'exercice 2020. Ce montant résulte du décalage entre les prévisions et les dépenses réelles liées à la construction du 4ème quai.

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion du trésorier qui vous sont présentés dans le rapport suivant.

Je vous propose donc:

- 1. de constater que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion du Trésorier,
- 2. d'adopter le compte administratif du Syndicat Mixte du Grand Légué pour l'exercice 2021, tel que présenté ci dessus.

La Présidente,



Envoyé en préfecture le 28/04/2022 Reçu en préfecture le 28/04/2022 Affiché le

ID: 022-200041648-20220322-2022_003_001-DE

